



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des entreprises du tourisme

Question écrite n° 32653

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des entreprises du tourisme et en particulier des très petites agences de voyage du département de la Loire. En effet, les agences de voyages du pays ont subi de plein fouet la crise de la covid-19 et l'arrêt de l'activité économique en France et dans le monde. Encore aujourd'hui, et pour une période indéterminée, elles peinent à retrouver une activité générant du chiffre d'affaires et permettant de pérenniser ainsi leurs entreprises. Or l'activité d'une agence de voyages est extrêmement spécifique et très règlementée. Elle implique de nombreux acteurs et dépend d'un cadre juridique strict pour protéger les intérêts de ses clients, notamment la responsabilité de plein droit impliquant la bonne exécution du contrat qui la lie à son client. Cela s'entend de la prise de réservation jusqu'au retour du client. Pour rappel, tous les voyageurs ayant pris un voyage en plein cœur de la crise de la covid-19 ont été rapatriés à leur domicile ; tous ont pu retrouver leurs proches sans le moindre coût supplémentaire et ceci grâce à l'investissement et au professionnalisme des agents de voyage. Tous les frais ont été supportés par ces professionnels et pèsent lourdement sur leurs finances. Certes, si l'ordonnance du 25 mars 2020 a donné une bouffée d'oxygène salubre pour les agences de voyages, celle-ci s'arrête le 15 septembre 2020 et le retour aux textes du code du tourisme va imposer de nouveau à cette profession de nombreuses exigences financières. C'est pourquoi les professionnels appellent de leurs vœux la prise en charge de 100 % de leur masse salariale et une aide financière aux chefs d'entreprise. En contrepartie, ils prévoient de créer des plateformes de services partagés régionales, qui auront pour but de mutualiser les compétences pour gagner en efficacité et permettre aux services principaux d'une chaîne de valeur de se focaliser sur les tâches à forte contribution pour l'activité d'une société. Ils souhaitent également renforcer la formation de leurs salariés et chefs d'entreprise pour leur permettre de s'adapter à l'évolution constante de leur métier en matière d'organisation, d'administration et de développement commercial. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre en urgence pour sauver ce secteur d'activité particulièrement impacté par la crise actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32653

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6572

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)